

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées pour l'année 2023, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La situation économique difficile de 2023 a impacté considérablement les budgets de la ville de Sussargues.

Une inflation très importante a fait augmenter les coûts de l'énergie et les matières premières. L'agrandissement et la rénovation énergétique du groupe scolaire l'Ensoleihat, aujourd'hui école Alain BARRANDON, ainsi que l'aménagement du cœur de ville ont été impactés très fortement par ces augmentations. (Coût des matériaux).

Objectifs du budget

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement est resté une priorité. Cependant, certains articles budgétaires, comme les dépenses d'énergie, ont considérablement augmenté. En section d'investissement, la ville s'est concentrée sur deux grands projets, la rénovation énergétique de l'école élémentaire et le réaménagement du cœur de ville.

Ressources et charges de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les principales dépenses et recettes de la section :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | | | |
|-----|--|--------------|--------|
| 011 | CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL | 466 502,93 | 21,31% |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS | 1 233 076,90 | 56,32% |
| 014 | ATTÉNUATIONS DE PRODUITS | 164 019,53 | 7,49% |
| 042 | OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 30 190,00 | 1,38% |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 223 923,77 | 10,23% |
| 66 | CHARGES FINANCIÈRES | 71 585,30 | 3,27% |

Total Dépenses Fonctionnement 2 189 298,43

| | | | |
|-----|--|--------------|--------|
| 002 | RÉSULTAT FONCTIONNEMENT REPORTÉ | 0,00 | 0,00% |
| 013 | ATTÉNUATIONS DE CHARGES | 41 195,84 | 1,63% |
| 042 | OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 4 919,00 | 0,19% |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 260 911,42 | 10,31% |
| 73 | IMPÔTS ET TAXES | 36 647,00 | 1,45% |
| 731 | FISCALITÉ LOCALE | 1 664 328,99 | |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 454 398,50 | 17,96% |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 66 808,80 | 2,64% |
| 76 | PRODUITS FINANCIERS | 9,94 | 0,00% |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 1 129,82 | 0,04% |

Total Recettes Fonctionnement 2 530 349,31

RESULTAT FONCTIONNEMENT (Recettes - Dépenses) 341 050,88
Report n-1 128 154,69
Résultat de clôture 2023 469 205,57

Les **recettes de fonctionnement 2023** représentent **2 530 349,31 €**.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus à la population (garderie et cantine scolaire, Alsh, location de salles, concessions cimetière...), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.

| Libellé | Titres émis | €/habitant commune |
|--------------------------------------|----------------|--------------------|
| Produits ventes prestations services | 260 911,42€ | 90,75 € |
| Impôts et taxes | 1 700 975,99 € | 591,64 € |
| Dotations subventions participations | 454 398,50 € | 158,05 € |
| Produits de gestion courante | 66 808,80 € | 23,23 € |
| Atténuation de charges | 41 195,84 € | 14,32 € |

soit un produit par habitant de 877,99 € (le produit pour les communes de la même strate est de 874 € / habitant)

Les **dépenses totales de fonctionnement 2023** représentent **2 189 298,43 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments publics, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance et location de matériel, logiciels métiers...), les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts à payer, les opérations d'ordre entre sections.

| Libellé | Mandats émis | €/habitant commune |
|------------------------------------|---------------------|---------------------------|
| Charges à caractère général | 466 502,93 € | 162,26 € |
| Charges de personnel | 1 233 076,90 € | 428,89 € |
| Autres charges de gestion courante | 223 923,77 € | 77,88 € |
| Charges financières | 71 585,30 € | 24,89 € |
| Atténuation de produits | 164 019,53 € | 57,05 € |

Soit une charge par habitant de 750,97 € (les charges pour les communes de la même strate sont de 699 € / habitant).

Au final, l'écart entre le volume des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement constitue l'**autofinancement brut** (341 050,88 € pour 2023), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement doit permettre à minima de financer le capital des emprunts de la commune, soit 112 000 € en 2023.

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital (soit 341 050,88 € – 112 000,00€ = **229 050,88 euros pour l'exercice 2023**). Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | | | |
|-----|--|--------------|--------|
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 4 919,00 | 0,13% |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 102 233,49 | 2,61% |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 116 853,23 | 2,98% |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 36 678,76 | 0,94% |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 76 893,91 | 1,96% |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 32 221,00 | 0,82% |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 3 546 397,74 | 90,56% |

Total Dépenses d'Investissement 3 916 197,13

| | | | |
|-----|--|--------------|--------|
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 30 190,00 | 0,79% |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 102 233,49 | 2,66% |
| 10 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES | 845 444,54 | 22,00% |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 1 114 219,91 | 29,00% |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 1 750 000,00 | 45,55% |

Total Recettes d'Investissement 3 842 087,94

RESULTAT INVESTISSEMENT (Recettes - Dépenses) = -74 109,19

Report n-1 228530,79

Résultat de clôture 2023 154 421,60

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Le volume total des **recettes d'investissement** est de **3 842 087,94 €**. Les principales recettes sont :

Dotations, fonds divers et réserves : 845 444,54 € ;

Subventions d'investissement : 1 114 219,91 € ;

Emprunts et dettes assimilées : 1 750 000,00 €

Le volume des **dépenses d'investissement** est de **3 916 197,13 €**. Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Operation 927 : Ecoles | 3 080 726,54 € |
| Opération 944 : Coeur de Ville | 302 298,33 € |

Niveau des taux d'imposition

Le budget 2023 a été élaboré avec les taux d'imposition suivants :

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 40,04 %

Taxe Foncière propriétés non bâties : 82,43 %

Taxe Habitation secondaire : 16,44%